

Chili

Le Chili, en forme longue la république du Chili (en espagnol Chile et República de Chile), est un pays d'Amérique du Sud partageant ses frontières avec le Pérou et la Bolivie au nord d'une part, et l'Argentine au nord-est, à l'est et au sud-est d'autre part. C'est un pays en conflit avec le Pérou, la Bolivie ... quand le télégraphe et le téléphone commencent à se développer dans le monde entier.

Le télégraphe

Son arrivée en 1851 ne fut cependant pas sans controverse, car l'usine de télégraphe mena une forte campagne contre lui, provoquant le chômage de nombreuses personnes du service postal traditionnel. Cependant, le problème fut résolu et le 21 juin 1852, le Chili disposait déjà d'une liaison télégraphique entre Santiago et Valparaíso.

Le téléphone

Au milieu de 1878, la nouvelle parvint au port de Valparaíso de l'invention aux États-Unis d'un appareil capable de transmettre et de recevoir la voix humaine avec toute sa qualité, et dont l'utilisation se répandait rapidement dans tout le pays.

Le Chili a appris l'existence du téléphone un ou deux ans après son invention. Cette nouvelle a fait réfléchir le citoyen nord-américain **Husbands**, résidant à **Valparaíso**, à la possibilité d'introduire dans le pays le télégraphe parlant, le nom sous lequel cette nouvelle méthode de communication instantanée était connue.

En 1879, il se rend aux États-Unis dans le but d'obtenir l'autorisation de son utilisation au Chili. Cependant, le fait que les deux inventeurs qui se disputaient l'autorité de ce système : M. Elisha Gray en Californie et M. Alexander G. Bell dans le Massachusetts, aux États-Unis d'Amérique, avaient déposé le même jour le brevet de cette invention l'a empêché d'obtenir immédiatement cette autorisation.

Le 14 octobre 1879 Signature d'un accord avec Jose D. Husbands pour la vente de téléphones Edison au Chili.

La Cour suprême des États-Unis n'a décidé qu'en 1880 que la priorité appartenait à M. Bell qui, en raison du décalage horaire entre les deux États dans lesquels ils résidaient, avait précédé son concurrent d'heures.

Husbands obtient de Thomas Alva Edison un **petit central téléphonique** avec **six appareils téléphoniques**.

De retour au Chili, M. **Husbands** a reçu de M. **Thomas A. Edison** une procuration générale datée du **27 février 1880**, pour réclamer des brevets pour mes inventions d'améliorations du téléphone (il faisait référence aux téléphones de M. Gray avec qui avait rejoint) ; une autre puissance également de la même date lui accorda la même autorisation pour le Pérou.

Le visionnaire M. Husbands n'a jamais hésité à obtenir l'autorisation d'installer le téléphone au Chili.

Pour cette raison, déjà le **26 janvier 1880**, il avait publié un article dans le journal ***El Mercurio*** de Valparaíso sur ce moyen de communication.

Au mois de février 1880, il a également fait une démonstration pratique de pose de lignes dans le Barrio del Puerto, qui, selon ***El Mercurio du 21 février***, avait été très réussie.

Le 27 février 1880 : **Edison** nomme **Husbands** comme son agent dans ces pays dans le but d'obtenir des brevets d'invention respectifs, après avoir payé 40 000 \$ en or au consul américain à Valparaíso, **Lucius Harwood Foot**, désigné par Edison comme le récipiendaire du capital en échange de la cession de leurs droits.

Dans la rue Prat, numéro 73, à Valparaíso, la conversation par téléphone a été effectuée, reliant un bureau au bureau du consul américain **Lucius Harwood Foote**, provoquant une grande agitation. La presse a été témoin de ce moment, qui a permis à la nouvelle de se répandre et aux gens de la connaître. À cette époque, la ville de Valparaíso était un important centre financier et économique. Pour cette raison, le premier utilisateur du téléphone était un homme d'affaires qui a un bureau dans le port et qui a besoin d'être connecté à **Santiago**.

« Hier », rapporte *El Mercurio de Valparaíso*, l'un des principaux médias qui ont repris l'information : « Au début, ce n'était qu'une curiosité (...), plus tard, il a été utilisé à l'extrême pour le rendre nécessaire aux usages de la vie, sans peut-être le jour où nous estimons qu'il est indispensable d'être loin ». "Tout voisin", poursuit le journal du **21 février 1880**, "peut parler ou bavarder avec un autre sans que personne ne puisse intervenir dans leurs relations, qu'elles soient commerciales ou domestiques (...) c'est comme se parler en devant l'autre, ou plutôt, avoir la bouche de l'interlocuteur dans la même oreille pendant que l'on parle ».

Malgré le succès, commenté dans la presse de l'époque, une ligne téléphonique permanente entre les deux points n'a pas été établie à cette époque.

Deux mois plus tard, le président de la République, M. **Aníbal Pinto**, lui accorda la **première concession téléphonique** et le **26 avril 1880**, la **compagnie de téléphone Edison** fut créée à **Valparaíso**, devant le notaire public M. Francisco Pastene, afin que le Chili dispose de ce service. seulement cinq ans après la merveilleuse invention de M. Bell. Pour obtenir une plus grande acceptation du public et attirer les capitaux nécessaires, **le 29 avril 1880**, il a effectué une démonstration de communication téléphonique **entre Valparaíso et Santiago**, en utilisant la ligne télégraphique de 200 km de la ***Magnetic Telegraph Company***.

Avril 1880 Dans la première ***liste d'abonnés*** publiée par la société, apparaissent de nombreuses maisons de commerce et certaines des sociétés les plus puissantes de l'époque, telles que Williamson, Balfour y Cia., Compañía Explotadora de Lota y Coronel, Chilean Whaling Company, Telegrafo Trasandino et la Bank of A. Edwards. Les lieux de loisirs tels que le Club de la Unión, le Café de la Bolsa et le Café del Pacífico disposaient également très tôt de téléphones, dont l'appareil était à usage public; Et bien sûr, comme confirmation que le téléphone a été créé pour les urgences, les casernes de pompiers du port n° 1 et n° 3, ainsi que le cabinet de deux médecins et celui d'un dentiste, disposaient également de ce service. Plus tard, dans la liste des abonnés de juillet 1880, le premier téléphone d'un service public apparaît, au Palacio de la Intendencia de Valparaíso.

En mai 1880, après un litige complexe, un tribunal américain accorde à Alexander Graham Bell le droit exclusif d'exploiter le téléphone.

Husbands, qui avait importé tous les appareils techniques nécessaires de la Western Union Company, se retrouvait maintenant propriétaire d'une concession obsolète par le développement des événements aux États-Unis.

Grâce aux efforts du consul nord-américain à Valparaíso, la situation est rapidement résolue lorsque Bell lui-même le nomme son agent au Chili, bien que pour des raisons juridiques le privilège exclusif doive être maintenu momentanément au nom d'Edison.

Une fois cet obstacle surmonté, Husbands s'est retrouvé dans un besoin urgent de trouver des investisseurs, car il lui manquait un capital suffisant pour démarrer une entreprise pour exploiter le service téléphonique. Pour cette raison, **entre avril et août 1880**, il effectue une **série de démonstrations** publiques sur l'aspect pratique de l'appareil.

La presse a souligné l'événement avec enthousiasme : "*Cette répétition s'est déroulée en présence de nombreuses personnes, réunies tant au quartier général qu'au quartier général de la 5e compagnie. Ils parlaient, chantaient et jouaient du clairon dans ce dernier lieu, reproduisant la voix et les sons de la caserne de la manière la plus perceptible, même pour les personnes situées à une plus grande distance du téléphone. Nous espérons voir émerger très prochainement cette invention utile parmi nous, déjà adoptée par le commerce de Valparaíso et qui a donné des résultats opportuns et efficaces*".

Juillet 1880 : L'attente suscitée par le téléphone attire l'attention de deux marchands nord-américains, Pedro Mac Kellar et Santiago Martin, qui, en juillet 1880, proposent à Husbands de fonder une société d'exploitation de services apportant une partie de leur capital.

Plus tard, Lucius Foot, le consul américain susmentionné à Valparaíso, rejoindra la société.

25 août 1880 : Joseph Husbands, en compagnie de Mac Kellar, Foot et Martin, ce dernier en tant que partenaire capitaliste et au nom de la Martin and Mac Neil Society, comparaît devant le notaire public Francisco Pastene et constitue la **Chilean Telephone Company from Edison**.

Dans l'acte, les associés ont ratifié Husbands comme concessionnaire des droits d'exploitation au Chili de l'invention d'Edison, tout en assurant leur propre participation dans cinquante pour cent de la société en apportant un capital initial de cent mille pesos. Les cent mille autres seraient cédés par Husbands lui-même qui, en raison de sa qualité de représentant, était également nommé Gérant de la Société, « tant que les associés n'en conviennent pas autrement ».

6 septembre 1880 : Le premier conflit entre la Compagnie et les autorités (le premier d'une longue série qu'elle aurait à travers l'histoire) se produit lorsque la compagnie demande au maire de Valparaíso, Tomás Eastman, l'autorisation de placer des poteaux dans les rues principales de la formule porteño :

... à ce jour, j'ai pu placer les téléphones dans le quartier de Puerto en transportant les fils à travers les toits des maisons qui, en raison de leur élévation et de la qualité des toits, le permettraient. Ce même système n'est pas applicable dans certains quartiers d'Almendral, et comme il y a beaucoup d'habitants qui veulent utiliser le téléphone dans ces quartiers, je vois qu'il faut recourir au système des pôles égaux à ceux du télégraphe...

La Municipalité du port a accepté la demande, en échange du respect de certaines spécifications techniques. Les poteaux, par exemple, ne doivent pas mesurer moins de sept mètres, être peints, polis et bien fixés au sol afin de ne pas interrompre la circulation sur les trottoirs et les rues. Parallèlement, elle se réservait le droit de résilier l'autorisation de détachement, de sa propre initiative et sans plainte.

Parallèlement à cela, la société Edison devait payer à la Municipalité 500 pesos par an d'impôt, un chiffre considérable pour l'époque, pour le privilège d'occuper les voies

publiques. Lorsque des mois plus tard, la municipalité a demandé cinq cents pesos supplémentaires pour le même concept, l'entreprise a protesté devant les tribunaux de justice, ne réglant la situation qu'avec la signature d'un accord entre les deux parties, autorisant la compagnie chilienne de téléphone Edison à ériger des postes. jusqu'au 1er juillet 1882.

La société dans ses premières années a montré une expansion croissante du service, ce qui a nécessité de nouveaux capitaux. L'idée de **Joseph Dottin Maris** de se rendre en Europe pour étudier d'autres systèmes téléphoniques était un bon prétexte pour organiser une nouvelle compagnie de té avec la participation de capitaux étrangers et couvrant toute la côte ouest de l'Amérique du Sud.

15 décembre 1880 : les associés constituent une société anonyme, conformément à ses statuts. Le capital était divisé en quatre cents actions de cinq cents pesos chacune, dont deux cents étaient émises au nom de Husbands, à qui seul un tiers appartiendrait, tandis que les deux tiers restants appartiendraient à Edison « en raison des contrats existants ». entre les deux." . La signature des statuts signifiait également la résiliation des droits exclusifs de Husbands cédés par Edison : le capital de la société est considéré comme entièrement libéré en vertu de la cession de tous ses droits au privilège accordé à M. Edison par le gouvernement du Chili et à la société établie à Valparaíso dont (les associés) étaient propriétaires conformément au contrat du 25 août 1880. Le document spécial que M. Edison doit donner conformément à son contrat avec M. Husbands sera étendu à la Compagnie chilienne de téléphone d'Edison pour confirmer le transfert qui a été convenu en faveur de la société et y déposer le domaine de les inventions et les privilèges d'Edison.

6 mai 1881 : **Joseph Dottin Maris**, continuera jusqu'en 1884 comme Gérant de l'entreprise, chargé de « tout ce qui concerne l'obtention de l'agrément, de la légalisation, de la reconnaissance, de la publication et de l'autorisation d'accepter toute modification du Gouvernement ». A ce jour, un décret a approuvé les statuts de la société, étant légalement installée et fixant au 20 mai la date de début de ses fonctions.

Fin septembre 1881, entre 200 et 300 téléphones fonctionnaient déjà à **Valparaíso** ; l'année suivante, un test de communication a été effectué avec succès entre Santiago et San Fernando (150 km au sud) en utilisant la ligne télégraphique FFCC. Mais, le capital de l'entreprise n'était pas suffisant pour la desserte dans le pays, ni vers le nord le long de la côte Pacifique de l'Amérique du Sud comme l'avait l'intention de M. Husbands, qui pensait rejoindre l'Equateur et la Colombie avec une ligne terrestre. La Compagnie le chargea de négocier en Europe ou aux États-Unis pour obtenir les capitaux nécessaires ; Au départ, il a essayé de créer une société en Angleterre qui s'appellerait **The American West Coast Telephone Co. Ltd.**. Cette société a été entièrement acquise le **28 juin 1889** par **The Chili Telephone Co.**, une société britannique constituée à cet effet. A cette date, 5 ans après le début des activités, **West Coast Telephone** comptait **2 187 abonnés** ; un peu plus de **1 000 à Santiago**, près de **500 à Valparaíso** et le solde dans les localités.

Les entreprises au début du développement du téléphone
Au départ, les services fournis par son successeur The Chili Telephone Co., la English Telephone Company comme on l'appelait, étaient très limités et ne couvraient que des groupes de provinces non interconnectées entre elles. Il est intéressant de noter qu'après un peu plus de 50 ans de vie indépendante, le Chili était déjà en tête dans toute l'Amérique latine avec ses compagnies de transport maritime et terrestre, ainsi que moins d'une décennie après l'invention des communications électriques, l'électricité était en service. , même lorsqu'il n'était pas encore utilisé pour l'éclairage domestique ou public ou comme moyen de traction. Plusieurs autres compagnies de téléphone fonctionnaient également au cours de ces années, qui ont ensuite été acquises par "The Chili Telephone Co." et par son successeur la « Compañía de Telefonos de Chile » ; d'autres ont disparu plus tôt en raison de l'expiration de leurs concessions ou d'un échec économique. On dispose de peu d'informations sur ces entreprises, dont beaucoup ont été éphémères, comme les régions minières qu'elles desservaient et qui ont disparu avec l'épuisement de leurs gisements ; Les stocks jusqu'en 1920, selon "l'Annuaire statistique de la République du Chili" et de même ceux fondés plus tard sont indiqués ci-dessous par répartition géographique : • Dans la ville d'Arica, dans la deuxième décennie de ce siècle, la "Bolivia Telegraph Company" avait un bureau téléphonique relié à la ville de Tacna. Par la suite, l'usine d'Arica est vendue en 1925 à la famille Fueyo Laueri, alors qu'elle compte déjà un peu plus de 20 abonnés. • La Compagnie Téléphonique de Calama et Chuquicamata a opéré de 1909 à 1919, a acheté conjointement avec la précédente, 100 téléphones. • "Taltal Telephone Company" avec 109 téléphones. Il y a peu d'informations. • Copiapó Telephone Company installée par M. Guillermo A. Jones, prédécesseur du "Copiapó Telephone Service" appartenant aux chemins de fer de l'État et acheté par CTC en 1936 ; moins de 100 téléphones. • Empresa Telefónica del Valle del Huasco, propriété de M. Iván Franulic, basée à Vallenar, a fonctionné jusqu'en 1942, date à laquelle sa concession a expiré ; 95 téléphones. • Ovalle Telephone Company, exploitée jusqu'en 1927; 65 téléphones. • Société nationale de téléphone, basée à Valparaíso. Créé en 1899 par le groupe hispanique du salpêtre, et qui étendit plus tard ses services à Santiago. Après sa faillite, elle a été remplacée par la "National Telephone Company", qui a mis fin à ses activités en 1931; 1 500 téléphones. • Constitución Telephone Company de 1911 à 1916, port où existait le chantier naval qui a construit les « lanchas maulinas », navires qui parcouraient toute la côte chilienne ; 100 téléphones. • Bio - Bio Telephone Company, 1927 - 1930, issue de la fusion de « Unión Telefónica del Sur de Chile » et « The Bío - Bío Telephone Co. », cette dernière appartenant également à M. Guillermo A. Jones, qui avait fonctionne depuis environ 1905; 700 téléphones au total. • La Soldering Iron Telephone Co, également fondée au début du siècle dernier par MGA Jones. • Toujours en 1893, un groupe d'habitants à l'esprit visionnaire fonda à Valdivia la "Compañía Nacional de Telefonos de Valdivia", CNTV, aujourd'hui "Telefonía del Sur", autorisée par décret suprême du 22 janvier 1894, une entreprise qui jusqu'au présente rend service à la Dixième Région. • Coyhaique Telephone Company, fondée en 1960 par des pionniers assidus de la province d'Aysén. • Au cours de la dernière décennie du siècle dernier, dans ce qui était alors le territoire de Magallanes, il y a XII Région, l'ingénieur italien Amadeo Orazi a tenté d'installer le service téléphonique à Punta Arenas, bien que sa tentative ait échoué. Cependant, en 1895, la société commerciale, d'élevage et de navigation Braun et Blanchard installe la première ligne privée entre son siège social et sa section Maritime, distante d'environ 500 mètres. Des années plus tard, en 1898, l'ingénieur anglais Guillermo Adolfo Jones créa la "Magallanes Telephone Co." (lire ce magnifique livre) , qui commença ses activités le 30 décembre, assurant un service local à Punta Arenas, depuis le bureau central installé dans les chambres de l'hôtel Cosmos. Le service s'est rapidement étendu à Punta Dungenes au nord, puis au Cap-Vert et a ensuite atteint les ranchs de Laguna Blanca, Dinamarquero et Claike ; Il est à noter que les ranchs étaient séparés par des distances comprises entre 10 et plus de 100 km et parfois par des chenaux de plus de 200 mètres. large. En 1900, la première ligne internationale entre Punta Arenas, Chili et Río Gallegos, Argentine a été mise en service, points qui ont été rejoints par la construction d'une ligne de plus de 300 km de long. À Río Gallegos, il créa la société "Imbert, Jones y Cia.", une entreprise qui installa un central téléphonique pour le port naissant. À cette même date, une autre de ses sociétés, Jones y Cia., exploite le service télégraphique de la région et installe un bureau de signalisation à Punta Delgada. Non content de cette énorme avancée, son indomptable esprit de pionnier le conduit à installer très tôt un câble téléphonique sous-marin sous le détroit de Magellan au premier rétrécissement, Le service s'est rapidement étendu aux différents élevages de bétail et, en 1901, il a atteint Porvenir, la capitale de la Terre de Feu chilienne. En 1902, il se poursuit sur le continent avec l'extension du service vers le nord, incorporant Río Verde, Morro Chico, atteignant en 1904 jusqu'à Puerto Natales et Puerto Prat ; le réseau rural a été complété en 1905 avec la connexion de Bahía del Águila.

The West Coast Telephone Company La compagnie de téléphone de la côte ouest

Joseph Dottin Maris emporta avec lui lors de son voyage en Europe un prospectus dans lequel il déclarait que sa Société avait acquis pour le Chili, le Pérou, l'Equateur et la Bolivie les droits exclusifs d'exportation des Etats-Unis de tous les instruments et appareils fabriqués sous le brevet de l'American Bell Telephone Company Limited et les sociétés associées. On note que la concession accordée par le gouvernement chilien, en avril 1880, a été faite avant la fusion des intérêts téléphoniques aux États-Unis entre Edison et Bell. Cette mise en garde visait à éviter les inquiétudes quant au maintien du nom d'Edison dans la société, alors qu'Edison n'avait plus de droits légaux sur l'invention, du moins dans le nord du pays. Après avoir passé un peu plus d'un an en Angleterre, sans succès, Husbands revient aux États-Unis au début de 1883, avec l'intention d'intéresser les représentants d'une grande

entreprise.

Lors de son séjour à New York, et après une longue attente, il a pu contacter des personnalités influentes du secteur de la téléphonie de son époque, comme H.L. Storke, futur président de l'*Empire State Telephone Company*, et Albert Sawyer, directeur adjoint de la *Bell Company*. Intéressés par le projet, et obtenant le capital, ils créeront une nouvelle société, *The West Coast Telephone Company*.

Bien que l'achat de la compagnie de téléphone chilienne d'Edison ait été confirmé au milieu de 1883, la nouvelle compagnie de téléphone, apparemment en raison d'un d'obstacles juridiques, n'a été enregistrée comme propriété qu'en septembre 1884.

Selon le contrat d'achat signé par Joseph Dottin Husbards et les investisseurs américains, la nouvelle Société ne limiterait pas son activité à la fourniture de service téléphonique au Chili, mais l'étendrait, comme son nom l'indique, à toute la côte ouest de l'Amérique du Sud. De même, ses intérêts s'étendraient au télégraphe, réunissant les mêmes points géographiques que le service téléphonique :

Le tracé général de ladite ou desdites lignes de télégraphe part d'un point de la ville de Concepcion, dans la République du Chili, de la Bolivie, du Pérou, de l'Équateur et de la Colombie, et de plusieurs villages, villes et villes, situés dans lesdites plusieurs États, puis jusqu'à un point de la ville de New York dans l'État de New York, et à travers tous les points intermédiaires et reliant lesdits villages, villes et villes ... l'objet de l'établissement de ladite ligne, ou desdites lignes, étant de transmettre télégraphique et les signaux téléphoniques, ou messages, entre et reliant ces points...

11 décembre 1883 : Au Chili, les actionnaires de la Edison Chilean Telephone Company, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenue ce jour, conviennent de liquider la Société, conformément aux dispositions des statuts, dissolution acceptée par décret du 28 mars du 1884.

23 mai 1884 : **Joseph Dottin Maris**, est délégué par la Société nouvellement créée pour régler les problèmes et préparer sa future installation au Chili.

Les époux Maris ont demandé à une commission d'experts le privilège exclusif de représenter les inventeurs "Bell, Blake, Watson, Ander, and the American Bell Telephone Company, Continental Telephone Company, and American Tropical Telephone Company", renonçant aux droits des droits cédés par Edison en 1880.

Plus tard, en juillet 1884, une fois la Chilean Telephone Company d'Edison définitivement liquidée, elle rachète l'ensemble de ses propriétés, droits et franchises.

28 juillet 1884 : Le privilège exclusif est cédé à **Joseph Dottin Maris**, pour une durée de dix ans, ayant le droit exclusif d'importer dans le pays les éléments nécessaires à l'établissement du service téléphonique dans le pays. Détenteur d'un véritable monopole téléphonique, il cédera finalement tous ses droits à la **West Coast Telephone Company** qui, une fois opérationnelle, installera ses bureaux au **73 rue Prat à Valparaíso**.

1886, la **société** commence à installer des appareils téléphoniques à **Santiago, Concepción et Valparaíso**.

1887 La nouvelle Compagnie étendra progressivement son service dans le pays. Elle obtient l'autorisation de placer des poteaux sur les voies publiques, de poser des fils et de fixer des supports afin d'établir des lignes téléphoniques entre Concepción, Penco et Tomé, à condition que ils "ne nuisent pas à la circulation publique.

23 juillet 1887 : Cette année, grâce au transfert de l'usage des lignes télégraphiques, il permet la communication téléphonique entre Santiago et San Antonio.

Toujours en 1887, le service téléphonique entre Santiago et Valparaíso est définitivement établi, "afin d'augmenter les communications, permettant une relation immédiate et continue avec le commerce et les particuliers des deux villes, et dans le but de faciliter le développement de cette importante branche de " .

La concession accordée à West Coast Telephone durerait trois ans, pouvant utiliser les poteaux télégraphiques de l'État pour installer ses lignes. La pose devait être effectuée dans un délai maximum de deux mois, sous le contrôle de la Direction Générale des Télégraphes ; la Compagnie, à son tour, a promis de maintenir des «personnes de compétence reconnue» pour desservir les lignes entre Santiago, Limache et Valparaíso. De même, des appareils téléphoniques seraient placés gratuitement dans les bureaux télégraphiques desdites villes, sans frais pour l'Etat.

21 septembre 1888 : Le gouvernement de José Manuel Balmaceda promulgue un décret qui deviendra le premier organe légal lié au téléphone. Celle-ci est née de la nécessité de réglementer les conditions auxquelles devaient se soumettre les demandeurs de concessions de pose de lignes télégraphiques, téléphoniques ou de câbles sous-marins, afin d'assurer la construction des lignes autorisées.

Le règlement indiquait que quiconque voulait poser une ligne devait adresser une demande au Président de la République, en joignant les informations suivantes :

1° Examen de la ligne, indiquant les points de départ et d'arrivée, les lieux et les villes qu'elle devait couvrir et les bureaux de service qu'ils voulaient établir.

2° Plan du terrain qu'occuperait la ligne.

3°Établissement des délais dans lesquels le demandeur devait commencer et terminer les travaux.

4° Distance kilométrique de toute la ligne.

Les requérants devaient accompagner leurs demandes d'une caution de cinquante pesos par kilomètre linéaire ; toutefois, le montant définitif de cette garantie serait fixé par la Direction générale des télégraphes. L'Etat se réservait le droit d'acquérir les lignes, bureaux et annexes après expertise, avis préalable à l'entreprise six mois à l'avance.

Le décret accordait aux particuliers l'autorisation d'occuper et d'utiliser le domaine public, en échange de la libre utilisation des services par l'État en cas d'interruption des lignes domaniales, sans en préciser davantage au point. Enfin, il accordait le droit aux entreprises du secteur de fixer leurs propres tarifs en fonction du service rendu.

La compagnie de téléphone du Chili

19 juin 1889 : Winston A. Pitmann a confirmé à Londres un compromis de vente avec la West Coast Telephone Company une partie de ses installations.

15 août 1889 : Un document publié dans cette ville signale l'étrange procédé d'achat par la compagnie de téléphone :

La propriété de la West Coast Telephone Company au Chili et en Équateur a, par contrat daté du 19 juin 1889, entre F. A. Jones et W. A. Pittman, été convenue d'être acquise par M. Pittman au prix de 150 000 L en espèces , et par un contrat en date du 9 juillet 1889, conclu entre lui et la Compagnie, il s'est engagé à vendre à la Compagnie les concessions et les biens au Chili, ainsi que l'usine, le matériel et les actifs de toute nature, avec la bonne volonté de l'entreprise là-bas, pour la somme de 150 000 L en espèces, se réservant les concessions et toutes les affaires qu'il pourrait y avoir en Équateur.

28 juin 1889: La **Chili Telephone Company** était une société anglaise créée spécialement pour acquérir les installations et étendre la propriété et les activités de West Coast Telephone au Chili. Enregistrée à Londres le 28 juin 1889, elle a été constituée au capital de 250 000 £ (divisé en 50 000 actions de 5 £ chacune). L'objectif de la nouvelle société était d'étendre l'activité de West Coast Telephone, selon ses statuts :

Faire les affaires d'une compagnie de téléphone, de télégraphe et de lumière, de chaleur et d'énergie électrique, et en particulier établir, exploiter, gérer, gouverner et réglementer les centres téléphoniques et les ateliers pour l'établissement de la lumière, de la chaleur et de l'électricité électriques, et la transmission et faciliter la transmission des communications et des messages, et entreprendre l'éclairage des villes, rues, bâtiments et autres lieux, et la fourniture de chaleur électrique et de force motrice pour des objets publics ou privés.

En s'établissant dans le pays, la Chili Telephone Company Limited reprendrait l'activité téléphonique de West Coast Telephone dans les villes de Santiago, Valparaíso, Iquique, Pisagua, La Serena, Coquimbo, Talca, Chillán, Concepción, Talcahuano, Tomé, Penco , Colonel et Lota.

En 1889, cette compagnie affirmait avoir **476 abonnés** dans les rues centrales de la **capitale Valparaíso**.

5 ans après le début de ses activités, **West Coast Telephone** comptait **2 187 abonnés** ; un peu plus de **1 000 à Santiago**, près de **500 à Valparaíso** et le reste dans les villes voisines.

Au cours des premières années, le service téléphonique s'est développé lentement et n'incluait que **Viña del Mar et Santiago**.

En 1890 la première tentative réussie de communication longue distance a été faite en entre Valparaíso et Santiago par l'intermédiaire de la Edison Chilean Telephone Company. Cependant, ce n'est qu'en 1887 que la communication entre les deux villes devient permanente, de nouveaux changements de matériaux étaient essentiels pour la transmission du son entre les deux villes.

Le seul fil de fer galvanisé avec des connexions à la terre des deux côtés qui a été utilisé pour la première transmission téléphonique, a été remplacé par un nouveau circuit à deux fils en cuivre en remplacement du fer pour de meilleurs résultats (meilleure conduction de l'électricité).

L'importance du téléphone grandit à un point tel que le président José Manuel Balmaceda l'utilisa comme stratégie pendant la guerre civile de 1891 , coupant le service téléphonique que certains de ses adversaires utilisaient pour communiquer.

12 juillet 1892 : Un accord est signé entre le ministre de l'Intérieur, Ramón Barros Luco, et le directeur général de la Chili Telephone Company, James Kerr, qui établira les

relations futures entre l'entreprise et le gouvernement, en délimitant les réglementations relatives à le tracé des lignes et surtout concernant le problème tarifaire, non réglementé par l'autorité jusqu'alors. Cela constituerait la première indication d'une tentative gouvernementale naissante mais significative de réglementer cet aspect : ...Toutefois, si pendant la durée du présent contrat le taux international atteint trente-deux pence, lesdits prix seront réduits d'un quart de leur montant tant que le taux de change restera à ce taux ou à un taux de change supérieur ; Si le changement atteint trente-six pence, les prix originaux seront réduits d'un tiers de leur montant. L'accord engageait également l'entreprise à investir au cours des trois prochaines années la somme de trente mille livres pour améliorer les bureaux et les installations. L'accord de 1892 était la première tentative du gouvernement de contrôler la fourniture du service téléphonique dans des conditions entièrement satisfaisantes pour le public. En échange, le Gouvernement utiliserait exclusivement les services de la Compagnie dans tous les bureaux de sa dépendance qui seraient équipés de téléphones et ceux qu'il fournira à l'avenir, les téléphones de la Chili Telephone Company, à l'exclusion de ceux qui pourraient être installés par d'autres entreprises ou personnes.

1897 Avancée technologique : Écouter l'opéra par téléphone

Les œuvres exposées au Théâtre municipal de Santiago ont connu un tel succès auprès des citoyens chiliens que les responsables de l'administration ont voulu suivre le rythme de la technologie, afin de pouvoir payer un abonnement et écouter l'opéra à distance par téléphone. Bien sûr, ce n'était que dans ces années-là pour les familles "riches" qui avaient un téléphone à Santiago et Valparaíso, son coût était de cinquante pesos par kilomètre linéaire, un montant exorbitant pour l'époque.

En 1897, entre Santiago et Valparaíso, il y avait 4 407 téléphones, c'est-à-dire un téléphone pour mille habitants.

Ce média était à peine présent dans le pays depuis quelques années, puisque son décret qui constituerait le premier organe légal relatif au téléphone avait été signé neuf ans plus tôt, le 21 septembre 1888, par le gouvernement de José Manuel Balmaceda.



Chili Telephone Company. 1897, le siège de la **compagnie chilienne de téléphone** à Santiago, Sur la porte, il est écrit : *L'entrée dans cette pièce est strictement interdite, sans l'autorisation du directeur ou du surintendant général*".

Octobre 1901 un projet de loi sur les services électriques est entré à l'étude de la Commission de l'industrie et des travaux publics de la Chambre des députés. Hormis le décret du 21 septembre 1888 relatif aux lignes télégraphiques et téléphoniques et aux câbles sous-marins, aucune autre instance judiciaire ne s'occupait de ce secteur.

Un précédent dans la nécessité de réglementer les services électriques se trouve dans les conséquences de la rupture de l'accord signé à la mi-1901 entre le Chili Telephone et le Chilian Electric Tranway, visant à améliorer les défenses de leurs connexions électriques parallèles afin d'éviter les accidents. entre les services Traction et les téléphones, nombreux à l'époque. Le non-paiement par la Traction Company de la somme convenue pour démarrer les travaux a contraint Chili Telephone à porter plainte contre son homologue en justice. L'impasse, qui ne serait résolue qu'avec l'intervention du ministre de l'Intérieur et la nomination d'une commission garante de l'accord préalable, reflétait l'urgence de légiférer en la matière.

23 octobre 1903 : Le représentant de la compagnie, Antonio Huneeus, présente au Sénat une série d'observations sur le projet des services électriques. Ils ont indiqué que le délai de deux ans prévu dans le projet de loi pour effectuer la canalisation des lignes était très court, nécessitant un minimum de quatre ans pour le réaliser. En revanche, ils ont reconnu comme mesure discriminatoire le fait que les lignes téléphoniques aériennes n'étaient pas autorisées là où il y avait des lignes de traction électrique, soutenant que la coexistence des lignes téléphoniques avec le service de tramway était exempt de tout danger dans les rues larges, où celles qu'elles étaient en petit nombre et à une distance prudente de ce service de transport.

La société, a poursuivi Huneeus, était très intéressée par l'envoi rapide de ladite facture. Cependant, avant l'article qui ordonnait la canalisation de toutes les installations électriques à Santiago et Valparaíso, il indiquait une nouvelle appréhension :

...nous n'avons jamais pensé qu'une autre canalisation serait proposée pour Santiago que la zone entre (les rues) Breton et Brasil, Alameda et le fleuve, et celle des rues Catedral, Compañía, Dieciocho et Ejército Libertador dans toute sa longueur. ..

La transformation souterraine de tout le quartier urbain obligerait Chili Telephone à supprimer de Santiago une ligne téléphonique avec un seul fil d'extension de mille deux cent soixante cinq mille kilomètres, sans compter, bien sûr, les lignes incluses dans les zones que la Société propose de canaliser.

Elle conclut en précisant qu'en attendant le démarrage des travaux d'assainissement du centre de la capitale, les travaux de canalisation des lignes téléphoniques seraient menés parallèlement à ceux évoqués ci-dessus. De même, il demanda que les autorisations pour les lignes souterraines soient portées à vingt-cinq ans, au lieu de dix, comme stipulé, car le coût des travaux ne permettait pas d'amortir son capital en moins de temps.

La discussion du projet de loi n'a pas été sans critiques. Le sénateur José Balmaceda Fernández? (? Renca, 23 août 1850 -† Santiago, 7 août 1911), frère du président José Manuel Balmaceda, a souligné peu de sérieux dans le fait qu'il suffisait aux compagnies de téléphone de canaliser leurs lignes pour acquérir le droit de continuer à les exploiter, sans imposer de conditions pour garantir un bon service :

Il m'a semblé extrêmement grave qu'en imposant l'obligation de canaliser leurs lignes aux compagnies de téléphone, on leur reconnaisse implicitement, en raison de cette circonstance, un droit qu'elles n'ont pas, une concession qui a expiré. Une fois qu'ils ont canalisé les lignes, rien ni personne ne peut les empêcher d'avancer, ou leur dénier ce droit sauf en cas d'expropriation (sic), avec toutes les taxes que cela implique pour l'Etat.

Aussi intéressant est un rapport livré par le sénateur Balmaceda avec des observations concernant le Chili Telephone; après avoir pointé le fait que les compagnies de téléphone deviennent des monopoles gênants pour le pays, il indique l'opportunité de ne plus autoriser de concessions à la compagnie de téléphone tant que le public n'est pas assuré d'un bon service à un coût abordable :

Si une compagnie de téléphone est installée et facture à ses abonnés des frais exagérés pour l'installation du service et des frais tout aussi exagérés pour le service lui-même, il est évident que le public serait laissé à la merci de la compagnie si les conditions n'avaient pas été établies à l'avance lors de la demande. Si le service est mauvais, si les lignes sont complètement franchies et la communication interrompue et que l'entreprise est réclamée en vain et que le service devient illusoire, alors que l'entreprise a reçu un paiement anticipé pour un service correct, il est nécessaire qu'il y ait une protection efficace pour le public et que cela n'a pas l'air mal à son degré, soumis aux caprices ou à la négligence de celui-ci... que diriez-vous et qui penserait d'une compagnie de téléphone, d'installer un service dans une usine ou un lieu éloigné du rayon d'une ville, exigerait un paiement supérieur au double du coût réel de l'installation ?

Enfin, il indique les avantages d'une participation de l'État dans le secteur de la téléphonie, citant à titre d'exemple que la plupart des pays européens disposent de services publics :

...il serait logique que l'Etat entreprenne la construction des réseaux téléphoniques et reprenne cette branche très importante du service public. Plus le service téléphonique est centralisé, plus il sera avantageux pour les abonnés et plus son fonctionnement sera correct. Étant le service d'une part, les installations seront réalisées avec plus de perfection et d'avantage pour le public.

Le sénateur Ramón Barros Luco a ajouté aux critiques de la compagnie de téléphone, pointant la "grande brutalité" de voir, au cœur de la ville, des poteaux de quinze mètres ou plus de haut qui occupaient plus du quart des trottoirs.

4 août 1904 : la loi n° 1 665 sur les services électriques, promulguée au Journal officiel de ce jour, stipule que toutes les autorisations et concessions doivent être accordées exclusivement par le président de la République, qui supervisera les entreprises et les lignes comme concernant les conditions de sécurité ; les autorisations pour les installations électriques souterraines pouvaient être accordées pour une durée de vingt ans, tandis que celles aériennes ne pouvaient excéder dix ans; Enfin, à Santiago, Valparaíso et dans les villes où il y avait des lignes téléphoniques, celles-ci seraient acheminées par voie souterraine, dans un délai de quatre ans à compter de la promulgation de la loi. Enfin, elle réglemente les installations téléphoniques et télégraphiques, obligeant les entreprises à placer et à entretenir sur leurs lignes des systèmes de protection contre les accidents.

Suite à la promulgation de cette loi, The Chili Telephone Company a demandé au gouvernement l'autorisation de maintenir les installations téléphoniques établies à Iquique, La Serena, Coquimbo, Viña del Mar, Los Andes, San Felipe, Santiago, Talca, Chillán, Concepción, Talcahuano et Apporter.

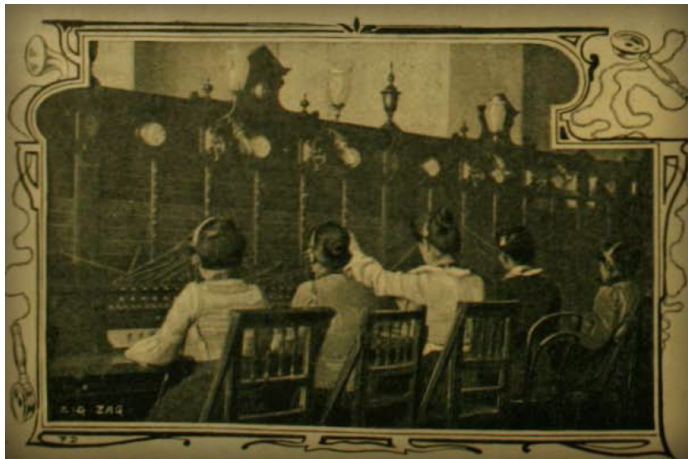
Septembre 1904 : En septembre de la même année, cette commission présente un projet de loi sur les services téléphoniques, qui tente d'établir des moyens pour le développement et la modernisation du service téléphonique public au Chili. Elle établit deux types de services, privés et publics ; la première se réfère à son utilisation par des intérêts privés, laissant toute réglementation en la matière réservée à l'application de la loi n° 1.665 de 1904, promulguée le 4 août 1904. Toute concession devait être approuvée par le Président de la République qui, en conformément à la nouvelle loi, devait autoriser les concessions pour un maximum de cinquante ans à compter de la date de promulgation du décret respectif. Au terme de la concession, les installations téléphoniques et tous les biens mobiliers et immobiliers passeraient aux mains de l'Etat. Ce projet n'a pas été accepté par la majorité du comité, s'ajournant dans de longues discussions en son sein qui ont retardé la décision finale pendant le reste de 1923; l'année suivante, les campagnes électorales commenceraient, ce qui retarderait encore les discussions.

7 octobre 1904 : Bien qu'elle ait des concessions valables dans ces villes, elles ont toutes été cédées par la municipalité ou l'autorité locale correspondante ; leur autorisation, préalable à l'étude du fond, a été accordée par le président Germán Riesco, par décret n° 3.823 du 7 octobre 1904.

22 octobre 1904 : Un autre décret de ce jour prolonge les concessions des installations établies à Temuco, Lautaro et Nueva Imperial, accordant également un délai de deux ans pour achever les installations de Carahue, Pitrufquén et Valdivia.

14 décembre 1904 : Après l'approbation de l'extension des concessions, et en complément de la loi sur les services électriques, le gouvernement définit le mécanisme d'octroi des concessions en approuvant un règlement sur l'octroi des permis d'installation et de surveillance des entreprises électriques. ., notamment en ce qui concerne les conditions de sécurité que doivent offrir leur installation et leur fonctionnement.

Mai 1905 : La Chili Telephone informe le gouvernement que la canalisation souterraine des lignes sera réalisée dès que les travaux d'assainissement seront terminés dans le centre urbain de Santiago, sur la base du fait que l'assainissement s'étend longitudinalement, tandis que la canalisation téléphonique suit différentes directions et en ce que les tuyaux de drainage seraient plus profonds que les tubes des câbles téléphoniques, raison qui obligerait la Société à enlever ou détruire lesdits tubes s'ils étaient placés avant la construction des égouts.



Central de la compagnie de téléphone "Chili Telephone", photographié le 26 février 1905 à Santiago du Chili. C'était l'œuvre la plus moderne existante et la plus avancée de l'époque. Le siège social était situé sur la Calle Carrascal à Quinta Normal, Santiago.



Central de la compagnie de téléphone 26 février 1915

A Santiago, la **Chili Telephone** Company et la **National Telephone Society** ont commencé à fonctionner dans la dernière décennie du XIXe siècle, multipliant année après année leur influence sur tout le territoire national jusqu'à atteindre la somme non négligeable de **8 818** abonnés en 1910.

Le développement du système téléphonique en Colombie a commencé en 1881 avec l'installation d'une ligne téléphonique entre le palais présidentiel et le bureau du télégraphe.

En 1884, un permis a été accordé pour installer ce service à Bogotá à José Raimundo Martínez qui vendra plus tard ses droits à MM. **Gonzalo** et **Camilo Carrizosa**, **Carlos Tanco** et **Nepomuceno Álvarez**, qui ont fondé la **Compagnie colombienne de téléphone**, une entreprise qui a commencé ses activités avec **40 abonnés** et qui, en 1900, comptait plus de **100 lignes** installées.

Cette année-là, l'entreprise subit un grave incendie qui interrompit les services jusqu'en 1906.

On voit comment la publicité intègre progressivement ce nouvel élément dans ses informations utiles pour donner plus de précision au message. Dans le **Guide Prado Martínez** de 1904 et dans le **Premier Directoire général de Medellín** de 1906, il y a des annonces pour les particuliers, ainsi que pour les bureaux publics, les industries et le commerce, qui incluent, en plus de l'adresse postale, le numéro de téléphone par lequel on pourrait établir un contact direct.



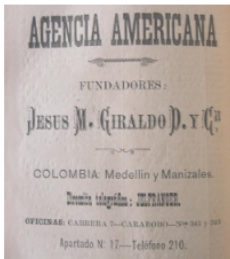
El Mercurio, septembre 10 de 1910.



El Colombiano, novembre 4 de 1912.



Anuario Prado Martínez, 1904.



Primer Directorio General, 1906.

3 juin 1905 : Le gouvernement de Germán Riesco établit que la canalisation des lignes téléphoniques serait fixée dès que l'état des travaux d'assainissement permettrait son exécution.

Le bâtiment de la Chili Telephone Company, après le tremblement de terre de **Valparaíso en 1906** Hotel Diego de Almagro Aeropuerto, Santiago



A droite, Santiago vue sur l'Avenida Brasil, en regardant vers l'est. Au premier plan à droite, vous pouvez voir une partie du Palais Ross. À la place du "Chili Telephone", il y a maintenant un marché à moitié abandonné. Sur la gauche, vous pouvez voir la caserne des victimes du tremblement de terre de 1906.

Le 6 novembre 1906 Enfin, par décret, les dispositions de l'article 2 de la loi n° 1 665 sont ratifiées, qui indiquent que les installations souterraines réalisées à Santiago et Valparaíso bénéficieront d'une concession de vingt ans, "dans les arts dans lesquels ladite société procède à la canalisation de ses lignes actuelles ».

1908 Les travaux de canalisation souterraine des lignes téléphoniques dans le centre de Santiago ne débuteront qu'en 1908, immédiatement après l'achèvement des travaux d'assainissement, progressant lentement les années suivantes.

1909 La ligne téléphonique entre Huasco et San Félix était achevée.

6 mars 1911 : une nouvelle disposition complémentaire est promulguée au règlement technique des installations électriques. Indiquant que la coexistence de deux lignes électriques aériennes dans une même rue ou zone constituait de graves dangers pour la population, elle indiquait l'interdiction d'installer des lignes parallèles ; Dans le cas où il y a deux concessionnaires ou plus, le deuxième et les suivants installeront leurs lignes par des câbles souterrains. Cette situation a posé un sérieux problème pour la planification de la Société, en plus de l'obliger à faire des dépenses d'investissement moindres dans certains endroits où les concessions arriveraient bientôt à échéance, au détriment des plus récentes. Face à cela, le directeur de l'entreprise, William Johnston, a demandé au gouvernement de publier un décret qui égaliserait les différentes concessions obtenues par l'entreprise au cours des différentes années à sa date d'expiration.

8 mai 1911 : Le Gouvernement, après étude de la demande, annonce l'expiration des termes de durée des concessions accordées, jusqu'à cette date, à la Chili Telephone Company pour l'entretien de ses installations électriques dans le pays. A son tour, il a indiqué qu'à compter de la date dudit décret, une durée de dix ans commencerait à s'appliquer pour toutes les concessions accordées et pour celles accordées à la Société à l'avenir ; ainsi, toutes les concessions, quelles que soient leurs dates d'initiation, expireraient le 8 mai 1921.

18 juillet 1912 : le décret n° 3 333 impose la canalisation des lignes téléphoniques dans le centre-ville, engagement non tenu par la Chili Telephone Company.

22 août 1914 : Enveloppée de controverses constantes avec les autorités et de problèmes dans la fourniture du service, l'image publique de la principale compagnie de téléphone du pays ne pouvait être l'une des meilleures. Ce jour-là, El Mercurio a accusé Chili Telephone de manœuvrer avec les intérêts du peuple, en augmentant la valeur du service :

À la grande surprise du public, la compagnie de téléphone, qui n'a récemment pas réussi à imposer la surtaxe de taux de change de 10 pence, a maintenant augmenté de 10 % ses factures. A plusieurs reprises nous avons déjà attiré l'attention de nos lecteurs sur les conséquences du monopole de fait de cette société. Il est essentiel de lutter contre un système dans lequel nous sommes à la merci d'une seule entreprise...

Moins flatteurs sont les commentaires d'un observateur étranger :

Le système téléphonique est contrôlé par deux compagnies britanniques, dont les poteaux laids et trapus longent les rues principales de Santiago et de Valparaíso.

15 mars 1916 : le décret n° 777 est promulgué, qui stipule que toutes les entreprises électriques dont les tarifs n'ont pas été approuvés par loi ou décret, ou établis par contrat ou concession municipale, doivent être soumis à l'approbation du Président de la République, qui, une fois fixés, ne pouvaient plus être modifiés. En cas de non-respect de la tarification établie préalablement par le Président, les entreprises pourraient perdre la concession ou son renouvellement. La fixation des tarifs se ferait en concertation avec les entreprises concernées, qui devraient accepter une réduction de cinquante pour cent de la prestation de service dans les offices publics.

11 juin 1916 : Dans le cas du Chili Telephone, les tarifs de service ont été arrêtés le 11 juin 1916, en or de 18 pence, attribuant les valeurs suivantes :

- a) Service direct au bureau central dans un rayon de deux kilomètres, cent pesos par an.
- b) Après deux kilomètres, pour chaque kilomètre supplémentaire, en plus du loyer annuel, dix pesos.
- c) Lignes d'extension à moins de cinq pâtés de maisons de l'installation directe, quarante pesos par an.
- d) Lignes d'extension, dans le même bâtiment, vingt pesos par an.

De plus, les offices publics bénéficieraient d'une remise de 25% sur les prix indiqués.

Quelques jours avant la promulgation de ce décret, le directeur général de la Chili Telephone Company, William Johnston, consulté par El Diario Ilustrado, a souligné, en réponse aux critiques sur la valeur élevée de l'abonnement annuel, ce qui suit :

...une entreprise comme la nôtre ne peut accepter les aléas qui peuvent découler d'une monnaie dont la valeur varie plus facilement que le caractère des personnes. Nous calculons nos dépenses et nos bénéfices en monnaie d'or fixe, il est donc juste que nous facturions nos services à un taux de change égal et égal.

Face aux critiques soulevées autour des profits élevés de l'entreprise, Johnston les dément en indiquant une liste de produits de première nécessité importés pour l'entretien et l'extension des lignes, dont les coûts avaient quintuplé en raison du déclenchement de la guerre en Europe, augmentant les revenus de la compagnie. Ajoutez à cela, comme facteur d'influence pour les services à faible revenu, gratuits ou à très faible coût dans les bureaux et départements de l'État.

Il conclut, faisant allusion à la publication imminente du décret tarifaire, que cela ne constituait pas un signe de contrôle par le gouvernement du monopole de fait exercé par la Société :

Oui, nous maintenons un monopole de fait, en vertu de notre travail, et de nos bons services, non dépassé... notre monopole n'est pas basé sur des lois protectrices ou prohibitives qui empêchent la libre concurrence ; au contraire, tous ceux qui veulent, peuvent et veulent établir de nouvelles compagnies de téléphone pour desservir le public, pourquoi ne le font-ils pas ?

La Chili Telephone Company ne voulut pas se conformer audit décret, alléguant qu'il était contraire à la Constitution, qui garantissait la liberté de l'industrie et du commerce ; Dans le même temps, il a allégué la violation de la loi sur les services électriques, qui n'avait pas l'autorisation du souverain pour fixer les tarifs des entreprises opérant concession.

Le directeur général de la National Telephone Company, Oscar Alonso y Álvarez, s'est plaint de la discrimination subie par son entreprise devant la compagnie de téléphone anglaise, malgré le maintien de tarifs plus bas :

... quand il faut installer un téléphone, ne cherchez pas la Compagnie Nationale... c'est embêtant... et si à une occasion le Trésor a décidé de supprimer un service téléphonique, celui qui est supprimé est celui de la Société Nationale...

Le cas de la Société nationale des téléphones présente un cas typique de ce qui est en réalité notre caractère profondément antipatriotique, flatté par l'exploitation qui nous vi de l'étranger, bourreau de bonnes, de nobles initiatives, que tant de fois, dans les mauvais moments, ils ont connu comment germer et grandir parmi nous...

José Pedro Alessandri, de son siège au Sénat, n'a cessé d'attirer l'attention sur les tarifs pratiqués par Chili Telephone et sur la division de Santiago en zones de service, qui rendaient les communications difficiles. Il démontra la carence du service et parla de l'opportunité d'établir un service téléphonique fiscal, d'aboutir à l'établissement d'un monopole d'État des télégraphes et téléphones comme dans d'autres pays :

Un tel service, qui peut dans divers cas compromettre la sécurité publique, nécessite un contrôle effectif de l'État

Mars 1919 Le représentant de Chili Telephone, Antonio Huneus, a demandé au ministre de l'Intérieur, Armando Quezada Acharán, le renouvellement total des concessions, les travaux de canalisation des lignes à Talca, Valparaíso, Concepción et la rue Providencia dans la capitale, ils n'avaient pas été commencés. L'entreprise a tenu les municipalités respectives responsables du retard dans l'achèvement de l'exécution des travaux d'installation du système d'égouts et du manque de matériaux nécessaires en raison de la guerre européenne. Pour cette raison, a-t-il indiqué, seuls certains des travaux convenus seraient achevés à la date d'expiration de la concession.

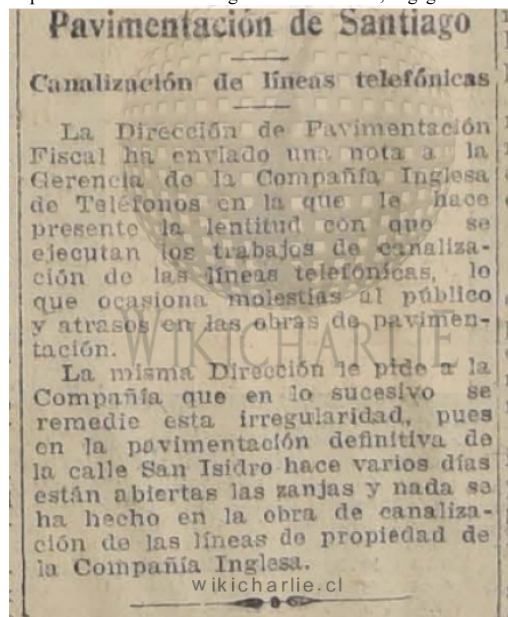
Huneus a demandé l'extension de dix ans des concessions aériennes et de vingt à toutes les lignes souterraines établies et futures, renouvelant les concessions de la même manière pour utiliser les actifs nationaux occupés dans leurs installations. Dans le même temps, il a demandé que toutes les concessions accordées les années précédentes soient déclarées caduques. En conclusion, il déclare :

Il est évident que l'uniformité du téléphone public (services) exige également l'uniformité dans les périodes au cours desquelles les concessions sont accordées ... afin d'éviter l'interruption du service, la Chili Telephone Company demande d'obtenir toutes les concessions dans un uniforme manière déterminée par une nouvelle loi qui sera promulguée par le gouvernement suprême.

En échange, la Compagnie offrirait des améliorations aux usines en exploitation, l'extension du service à d'autres villes du pays et l'obtention de crédits importants pour réaliser lesdits travaux.

Prolongeant cette demande, le Ministre de l'Intérieur la transmet à la Direction des Télégraphes qui demande à son tour à l'Inspection des Installations Electriques un rapport d'évaluation de la demande de la Compagnie.

Début mai, l'Inspection des installations électriques a répondu à la Direction des télégraphes, soulignant l'opportunité de nationaliser le service téléphonique, au vu de toutes les fautes imputables à l'entreprise. Le procès-verbal accusait la Compagnie, entre autres, de ne pas s'être conformée à l'arrêté tarifaire du 11 juin 1916 et d'avoir pratiqué des charges plus élevées que celles autorisées ; Elle insiste également sur la présentation des plans du réseau téléphonique et le respect du décret n° 3 333 du 18 juillet 1912 qui impose la canalisation des lignes en centre-ville, engagement non tenu par l'entreprise.



18 janvier 1920

6 mai 1920 : Le directeur des Postes et Télégraphes, Luis Eduardo Cifuentes, transmet cet avis au ministre de l'Intérieur, qui quelques jours plus tard entame des pourparlers préliminaires avec les dirigeants de la Compagnie concernant la vente éventuelle de ses installations à l'État.

Chili Telephone a accepté l'éventuelle transaction, mais a demandé, alors qu'elle ne s'est pas concrétisée, l'octroi d'une concession qui lui permettrait une certaine sécurité et la possibilité d'uniformiser les termes de celle-ci. La crainte de l'entreprise était non seulement que la concession ne soit pas renouvelée, mais que, une fois acceptée, le gouvernement conditionne la perception du service aux abonnés à la valeur correspondant à la monnaie nationale, sans rattachement à la monnaie anglaise. Le surintendant de la société a assuré que, dans le cadre de la concession actuelle, il n'y avait aucune limitation à l'augmentation des tarifs, qui étaient couverts par la valeur fluctuante du peso chilien :

Si la compagnie de téléphone doit être en mesure de verser des dividendes raisonnables en Grande-Bretagne, elle doit disposer de moyens pour couvrir les lones financiers dus à la baisse du pouvoir d'achat du peso.

Le ministre de l'Intérieur, Anselmo Hevia, a exprimé sa volonté d'étendre le permis de concession à la compagnie de téléphone, acceptant également les suggestions faites par la compagnie pour parvenir à une solution rapide au conflit.

Le gouvernement est animé par le souci invincible de sauver, dans des conditions raisonnables, tous les services rendus aujourd'hui aux particuliers, en vertu des concessions de l'État, et parmi eux les services téléphoniques et télégraphiques.

15 septembre 1920 : Le décret n° 3 626 est promulgué, où une commission est organisée pour étudier et proposer au gouvernement les bases sur lesquelles l'extension des concessions demandées par Chili Téléphone devrait être accordée. MM. José Pedro Alessandri, sénateur ; Pedro Aguirre Cerda, député ; Víctor Vidaurre Leal, sous-secrétaire de l'Intérieur ; Luis Eduardo Cifuentes, directeur des postes, télégraphes et téléphones, et les voisins Carlos Balmaceda et Alejandro Valdés Riesco, ainsi que les personnes désignées par Chili Telephone.

Dans le même temps, à la Chambre des députés, une motion du député Pablo Ramírez a été approuvée, relative à la nomination d'une commission spéciale de huit membres pour étudier la nationalisation de ces services, proposant le projet de loi correspondant.

11 décembre 1920 : Au milieu de cette situation, le Gouvernement promulgue le décret n° 4.603 de ce jour, par lequel il accorde à la Compagnie une prorogation provisoire de

deux ans, à compter du 8 mai 1921, pour maintenir ses installations sur le territoire de la République dans les conditions actuelles, obligeant la Compagnie à terminer complètement la canalisation souterraine de ses lignes dans le secteur de la ville de Santiago, dans un délai d'un an et demi à compter de la date de renouvellement.

Mars 1921 : Le gouvernement indique à nouveau qu'il faudra du temps pour examiner les conditions afin d'établir les conditions futures de la Compagnie.

Mai 1921 : Les conversations pour l'achat de la **Chili Telephone Company** par l'**International Telephone and Telegraph** (ITT) débiteront en mai 1921, bien qu'un enregistrement de la vente de la Compagnie anglaise à la multinationale se trouve dans la 65e session de la Chambre des députés le 7 septembre 1920, lorsque lors du vote qui allait former une commission chargée d'étudier la nationalisation des services téléphoniques, un député signale qu'"une importante compagnie nord-américaine s'apprête à faire une installation complète dans tout le pays et à offrir le service à des prix équitables.

1922 Les représentants Jorge Silva Somarriva et Agustín Correa Bravo ont présenté un projet de loi sur la production et la distribution d'électricité qui comprenait une référence à l'industrie du téléphone

... compte tenu du fait qu'il existe des compagnies de téléphone d'importance vitale qui attendent l'envoi d'une large législation leur accordant une concession à long terme, sans les restrictions étroites contenues à cet égard dans la loi n° 1665 du 4 août 1904, qu'il est urgent de doter la République d'une loi qui donne les facilités nécessaires à l'implantation rapide de ces entreprises dont les services sont réclamés avec une urgence réelle et insistante.

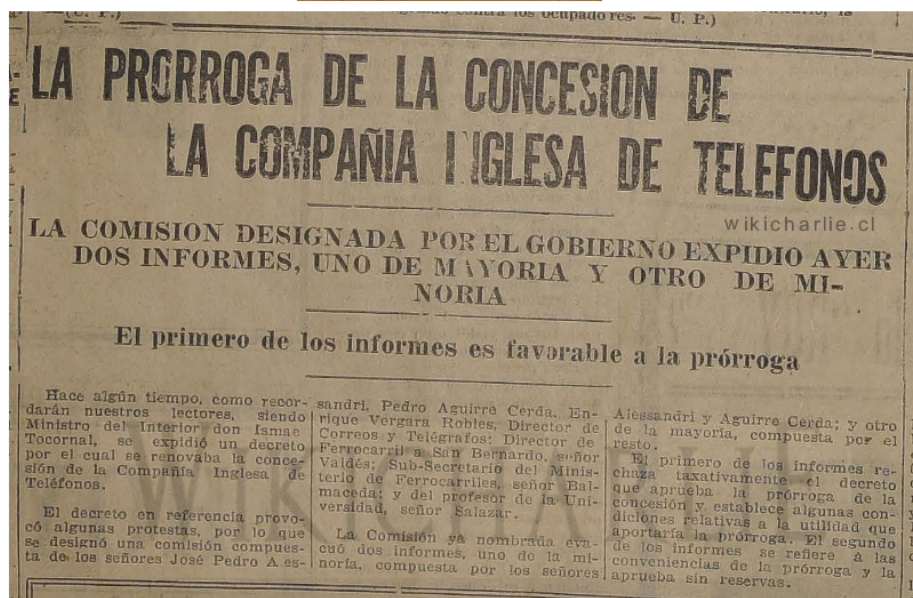
Ce projet de loi instaure deux types de concessions, une provisoire limitée à deux ans, et une autre, dite "concession définitive", approuvée par le président de la République pour une durée comprise entre 40 et 80 ans, selon l'importance de l'entreprise. Pendant la validité de la concession provisoire, le demandeur était tenu de présenter une étude exhaustive du projet et de fournir un planning complet des travaux à réaliser.

Il indique également que toutes les entreprises devaient fixer et fournir la valeur des tarifs à appliquer à leurs abonnés et les différents types de services offerts, pour approbation ultérieure par le président. Ce projet de loi n'a jamais vu le jour.

1923 Lorsque la concession provisoire expire en mai 1923, ni le gouvernement ni le Congrès n'ont de solution concrète au problème posé par les concessions téléphoniques.

Le 5 juin 1923, le président Arturo Alessandri crée une nouvelle commission, qui a pour mission « d'étudier les nouvelles conditions dans lesquelles des concessions doivent être accordées aux particuliers ou aux entreprises qui veulent installer des services de cette nature, de les mettre en place dès que possible. » possible de suivre les dernières avancées dans ces services.

3 de Febrero de 1923



English Telephone Company 3 janvier 1923.

26 mai 1924 : Le principal obstacle rencontré par la nouvelle administration est la validité du décret n° 1723 qui limite à vingt ans la durée des concessions souterraines et à dix ans pour les concessions aériennes. Les dirigeants de la Chili Telephone Company ont souligné que "cette limitation des travaux qui signifie un grand effort de toutes sortes, devait nécessairement restreindre le financement de la compagnie de téléphone". Face à cette éventualité, le gouvernement a nommé une commission pour étudier le problème et proposer un projet de loi qui réglerait les relations entre le gouvernement du Chili et la société, ayant suffisamment de temps pour concevoir un système qui conviendrait aux intérêts du pays."



Bâtiment de la Chile Telephone Co. situé dans la rue Huito avec le coin Yungay, à Valparaíso, c1930

1926 Bien que le processus d'achat n'ait pas porté ses fruits au cours de ces années, l'ITT a lancé en 1926 une campagne agressive pour internationaliser le secteur de la téléphonie, concentrant son intérêt sur l'acquisition d'une bonne partie des entreprises latino-américaines du secteur.

Jueves 25 de Agosto de 1927

Una multa de cien pesos diarios se le aplicará a la Compañía Chilena de Teléfonos, por no cumplir su contrato

A CONTAR DESDE EL 1.º HASTA EL 31 DE AGOSTO, SUMA QUE SE ELEVARA A DOSCIENTOS, EN EL MES DE SETIEMBRE

wikicharlie.cl

A fines del mes de Mayo próximo pasado, el Ministerio de Obras Públicas y Vías de Comunicación expidió un decreto por el cual daba un plazo de dos meses a la Compañía Chilena de Teléfonos para que completara en esta capital el número de líneas que, según contrato, debía extender para el servicio público.

Este decreto lo dictó el Ministerio de Obras Públicas y Vías de Comunicación, en virtud de un informe expedido por la Inspección General de los Servicios Eléctricos, en el que se estableció que la mencionada Compañía Chilena de Teléfonos no había cumplido con sus compromisos y que de doscientas líneas—que eran más o menos las fijadas—sólo existían para el servicio alrededor de ciento veinte.

El plazo fijado por el mencionado Ministerio se cumplió el 1.º de Agosto último e inmediatamente los Ingenieros de la Inspección General de los Servicios Eléctricos empezaron a

realizar una revisión general de las líneas de The Chili Telephone Co. Ltd.

De esta nueva revisión llevada a cabo en los primeros días del presente mes, se ha informado al Ministerio correspondiente que la Compañía, lejos de tender las líneas que faltaban, las ha disminuido en tres.

Tomando en consideración, el señor Ministro de Obras Públicas y Vías de Comunicación, que el plazo fijado a la The Chili Telephone Co. Ltd. se ha cumplido con exceso, y tomando en consideración, además, el nuevo informe de los Ingenieros de la Inspección General de los Servicios Eléctricos, ha ordenado la redacción de un decreto por el que se establece que a contar desde el 1.º de Agosto hasta el 30 del mismo mes, por cada día, la Compañía Chilena de Teléfonos deberá pagar una multa de cien pesos y a contar desde el 1.º de Setiembre próximo hasta fines del mes, una multa diaria de 200 pesos.

1928 Au cours de cette année, une série de transformations ont été réalisées au sein de l'entreprise ; Pour le service local, un programme de travail a été préparé qui comprenait des améliorations substantielles dans toutes les centrales téléphoniques de la Compagnie à travers le pays, en particulier pour l'installation dans toutes les capitales provinciales d'une base de batterie centrale, "recommandée par l'expérience comme la plus efficace et la plus appropriée pour ces villes" ; De même, des bureaux commerciaux ont été ouverts pour la première fois à Santiago, Valparaíso et Concepción et tous les circuits filaires entre le port et la capitale ont été remplacés.

22 juin 1928 : La première ligne téléphonique internationale reliant Santiago, Mendoza, Buenos Aires et Montevideo est inaugurée.

En ce qui concerne le service longue distance, le service longue distance entre Santiago et Buenos Aires a été inauguré en juin 1928, plus un détachement intensif entre Iquique et Temuco ; le service des communications internationales a été facilité par la promulgation de trois décrets ; le premier a autorisé la Chili Telephone Company à assurer le service téléphonique avec l'Argentine et l'Uruguay ; un autre lui permettait d'établir des services de communications longue distance entre différentes villes et un dernier d'établir des communications dans le service international

Avis sur le nouveau Guide téléphonique du Chili, 7 août 1928.

30 janvier 1929 : Ce jour-là, les résultats des études de la Commission sont ratifiés par le Président de la République, et adoptés sous forme de projet de loi au Congrès National, où il est soumis pour analyse à une Commission Mixte de Députés et de Sénateurs.



Avis sur le nouveau Guide téléphonique du Chili, 7 août 1928

30 janvier 1929 : Ce jour-là, les résultats des études de la Commission sont ratifiés par le Président de la République, et adoptés sous forme de projet de loi au Congrès National, où il est soumis pour analyse à une Commission Mixte de Députés et de Sénateurs.

Dans les années 1920, la "**Chili Telephone Co.**" automatise les centraux des principales ville.

Aucun enregistrement n'a été trouvé à ce jour de l'année de construction de la "**Santiago Telephone Company Central**", bien qu'elle ait pu être construite dans les années 1920, lorsque l'État a forcé la "Chili Telephone Company" à reconstruire ses installations pour mettre en place le service téléphonique automatique.

Le bâtiment est situé dans la rue Nicolás Palacios et au coin de Carrascal dans la commune de Quinta Normal, près de l'ancienne gare de Yungay et de la voie ferrée vers Valparaíso.

Avec une structure rectangulaire en bois, de grandes fenêtres continuellement prolongées et un toit incurvé de hauteur moyenne, le central téléphonique était aménagé comme une construction bien en vue dans ses environs, puisque ce secteur était notamment composé de terrains vacants qui jouxtaient la voie ferrée en direction de Valparaíso, et cela signifiait un aspect important dans son emplacement : d'une part, il avait un accès direct pour le câblage à Valparaíso ; et d'autre part, il était relativement proche du centre-ville pour l'implantation des services téléphoniques.

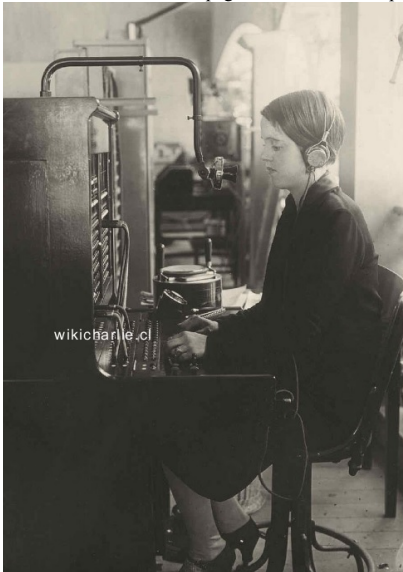


Telephone Company Central - Vue frontale de Nicolás Palacios.

Dans les années 1920, lorsque les appels ont commencé à être **automatisés** dans les deux villes principales :
en 1923 à Valparaíso avec 3 000 lignes, par la **GEC, Western Electric et Siemens Bros**, système basé du **Strowger**.
en 1927 à Santiago 6 600 lignes et 1200 à **Vina del Mar** .

La numérotation était à **quatre chiffres**. Ce système automatique a permis d'augmenter le nombre d'abonnés et d'appels effectués par heure. Un opérateur pouvait prendre en charge un maximum de 70 abonnés.

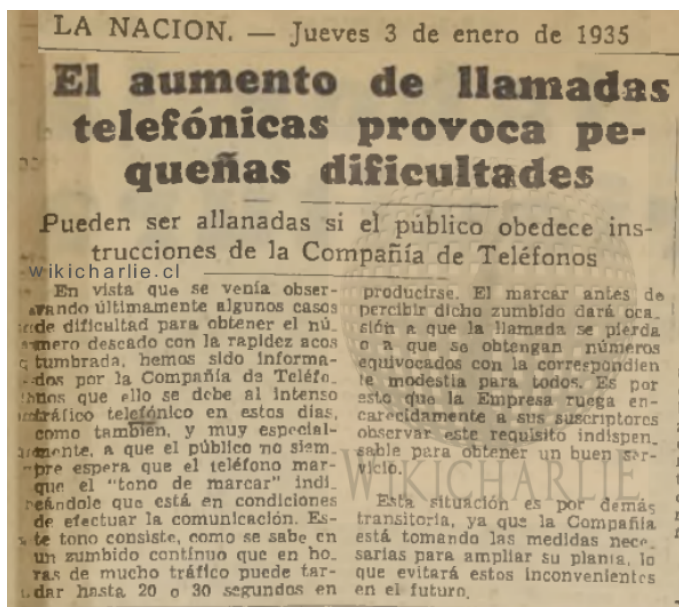
1930 Naissance de la compagnie chilienne de téléphone -CTC-



Opérateur de la compagnie de téléphone chilienne, 1930 - 1960

Cette année est née la Compañía Telefónica de Chile -CTC-, pour la gestion et le développement de la téléphonie au Chili. La Compagnie avait initialement pour mission de réglementer les relations entre l'État et les entreprises privées qui avaient jusqu'alors la maîtrise du service.

2 avril 1930 : Début des communications radiotéléphoniques entre le Chili et les États-Unis.



3 février 1935.

1930 Santiago, 24 240 appareils fonctionnaient , et la tendance était à la hausse soutenue, atteignant 75 840 en 1950.
 Avant, le "Chili Telephone" était situé juste de l'autre côté de la rue, mais ce bâtiment a brûlé lors du tremblement de terre

Dans les années 1950 il y avait environ 150 000 abonnés au téléphone et 57 000 demandes en attente, avec des listes pouvant atteindre sept ans.
 Selon les archives de la CTC (repris par Telefónica), en 1985, seuls six Chiliens sur 100 avaient un téléphone, alors qu'en Uruguay ce chiffre était de 12 % et en Argentine de

10 %. "Jusqu'aux années 1990, les gens devaient attendre longtemps pour avoir un téléphone, car c'était une denrée rare. A cette époque, il n'y avait aucun investissement".

Evolution de la umérotation

Après les années 1920 lorsque les premiers centres étaient conçus pour **quatre chiffres** 'capacité de 10 000 lignes' , au début des années 1960, en raison de la forte pro- de lignes d'abonnés, la numérotation est passée à **six chiffres**. Les numéros à six chiffres ont duré jusqu'en 1979, date à laquelle, avec la création du sous-secrétaire aux télécommunications (Subtel), l'industrie est devenue réglementée et le premier plan de numérotation a été développé. C'est alors que la numérotation nationale a été fixée à **huit chiffres**, y compris les codes distinctifs des zones géographiques. En 2008, la numérotation nationale a été étendue à **neuf chiffres** (y compris l'indicatif régional), en commençant par les villes de Valparaíso et Concepción.

Suite du développement des entreprises de téléphonie.

Reprenons vers 1900.

Au début du siècle dernier, l'ingénieur Jones s'installe dans le centre du pays où il poursuit son activité visionnaire, participant à la création de diverses entreprises de service public telles que : « La Empresa Telefónica de Copiapó » ; "The Cautín Telephone Co.", Basée dans la ville de Temuco, desservait une partie des régions IX et X et la "Sociedad Progreso de Llanquihue" basée à Puerto Montt, dans la région X.

- En 1917, la "**Magellans Telephone Co.**" Elle a été acquise par la Société Anonyme "Compañía Telefónica de Magallanes", fondée avec des capitaux locaux apportés principalement par des éleveurs de moutons espagnols et qui était présidée par l'homme d'affaires M. Manuel Iglesias. La « Compañía de Telefonos de Chile » rachète à son tour cette société en 1952, qui exploite déjà 1 929 téléphones.
- Au sud du détroit de Magellan, à Porvenir, la capitale de la Terre de Feu, Oscar Friedli et Mateo Covacic créent le 10 août 1928 la "Tierra del Fuego Telephone Company" qui ne desservait initialement qu'une vingtaine d'abonnés dans la zone urbaine de Porvenir, l'étendant en 1901 à de grandes fermes ovines. Suite aux mesures du siècle dernier, le gouvernement a demandé à la «Chilean Telephone Company» (CTC) de connecter le service de Tierra del Fuego à certaines villes du pays.

Le gouvernement chilien, dans la concession accordée à la "Compañía de Telefonos de Chile" (CTC), une filiale d'ITT fondée pour succéder à "The Chili Telephone Co.", l'obligeait à achever l'interconnexion de toutes les provinces de sa zone de concession , ainsi que le reste desservi par d'autres compagnies.

Le contrat de concession accordé par la loi de la République n ° 4 791 du 23 janvier 1930, dans son article 1, stipulait: "Chile Telephone Company Limited" est autorisée à établir un service téléphonique local dans toute la République et à longue distance, avec son services auxiliaires et complémentaires et de connecter ces services à l'étranger.

"L'autoriser également à poser les réseaux d'installations aériennes et souterraines pour l'établissement des communications." Plus tard, cette même loi l'autorise à utiliser la téléphonie sans fil et l'oblige « à fournir un système moderne conforme aux progrès de la téléphonie ». Elle l'oblige également à accepter toutes les inventions destinées à améliorer les services de communication téléphonique.

L'article n ° 9 l'oblige à créer une société chilienne à responsabilité limitée dans un délai d'un an, avec un capital suffisant pour exploiter le service et l'acquisition de l'ensemble de son système, de la "Chili Telephone Co.", de ses installations, propriétés et services. ”.

Conformément au mandat de la loi susmentionnée, le 18 novembre 1930, devant le notaire M. Javier Echeverría Vial, la société anonyme chilienne "Compañía de Telefonos de Chile" (CTC) a été créée, avec un capital de 350 millions pesos de l'époque (1 dollar = 8 pesos)

L'article 13 du contrat de concession oblige la CTC à fournir un service téléphonique adéquat et à interconnecter toutes les provinces, de la limite nord du pays à Puerto Montt dans un délai de 10 ans et à Puerto Aysén dans un délai de 15 ans. Le même article ajoute : "Le reste des provinces s'y joindra lorsque la Compagnie le jugera économiquement faisable."

Afin de se conformer au raccordement de son réseau aux provinces de Valdivia, Osorno et Llanquihue desservies par CNTV, la "Compañía de Telefonos de Chile" a prolongé vers le sud sa ligne Santiago - Temuco - Gorbea, en construisant la ligne Gorbea - Loncoche - La Paz, ce dernier, pointe jusqu'au réseau de la "Société nationale de téléphone de Valdivia" atteint au nord. À cette station, CTC a posé une ligne vers La Paz et CNTV d'ici à son bureau Lanco, établissant ainsi un circuit Temuco-Lanco. Grâce à ce circuit, via les bureaux de Temuco et Lanco, le réseau CNTV a été intégré à tous les services nationaux et internationaux fournis par CTC. En 1943, compte tenu de l'augmentation du trafic et pour améliorer et faciliter l'interconnexion, un circuit à ondes porteuses directes a été ajouté entre Temuco et Valdivia,

En 1935, CTC a commencé la connexion du Norte Chico (Coquimbo et Atacama) avec le circuit Santiago - La Serena posant soutenu jusqu'à Chincolo dans sa nouvelle affectation, pour continuer en affichage du télégraphe d'État jusqu'à la gare de Pama et de nouveau en affichage CTC à La Serena. En 1939, il installe un circuit La Serena - Copiapó soutenu jusqu'à Punta Colorada au poste CTC et de là à Copiapó au poste télégraphique FFCC. de l'État.

A la fin de la deuxième décennie du siècle dernier, CTC a installé une station de radio à Antofagasta. Capitale de la province du même nom, laissant la ville et les routes terrestres existantes de la province connectées à travers elle au réseau téléphonique national. En 1936, la pose d'une ligne Antofagasta - Iquique a commencé, soutenue par le poste télégraphique de l'État, avec lequel l'année suivante la province de Tarapacá également été connectée au réseau, à l'exception du département d'Arica. En 1942, la construction de la ligne Iquique - Arica soutenue par la route du télégraphe d'État a été achevée. Le service téléphonique dans la ville d'Arica était fourni par la société privée susmentionnée, qui opérait également à Tacna, au Pérou.

Des années auparavant, CTC, avec la participation de l'armée de l'air chilienne, avait commencé des tests pour interconnecter Punta Arenas, la capitale de la province de Magallanes, avec Santiago, pour laquelle FACH a installé la station de radio de Punta Arenas ; plus tard, lorsque l'accord FACH a été prolongé, il s'est installé pour desservir Puerto Aysén, Coyhaique, Balmaceda, Río Cisnes et Futalefú. À l'extrémité de Santiago, les stations CTC fonctionnaient à La Granja (émetteur) et Pudahuel (récepteur). Des années plus tard, CTC a installé ses propres stations aux points d'extrémité éloignés, qui sont restées en service jusqu'à ce qu'ENTEL mette les leurs en service.

Avec une communication faite le 4 mai 1943 par le ministre de l'Intérieur, en passant par Arica, avec le maire de la province de Magallanes (distance de plus de 4 000 km) la "Compañía de Telefonos de Chile", ainsi que la connexion de la ville d'Arica à son réseau, elle s'est conformée à l'interconnexion de toutes les provinces du Chili, comme l'exige l'article 13 de la loi - Concession n ° 4.791.

Depuis 1935, la CTC a fourni un service de téléimprimeur point à point, avec l'autorisation provisoire de la Surintendance des services d'électricité, de gaz et de télécommunications jusqu'à ce que le télégraphe d'État le fasse, ce qui s'est produit en 1959. depuis 1939, également en accord avec le télégraphe de l'État , le service de télégramme a été créé, grâce auquel les abonnés de la CTC peuvent dicter leurs messages au bureau télégraphique et son coût est imputé sur la facture de téléphone.

En 1931, la société "All America Cables", également filiale d'ITT, installa un câble transandin à quatre conducteurs entre Juncal et Las Cuevas pour améliorer les conditions de ses circuits télégraphiques, par lesquels tout son trafic en provenance du bassin de La Plata et du sud Brésil. Profitant des conducteurs de ce câble télégraphique, CTC y superpose deux circuits téléphoniques vers Buenos Aires et un vers Mendoza, ce qui permet le départ du trafic téléphonique du Chili vers l'Europe via Buenos Aires et Madrid. En 1962, utilisant les mêmes conducteurs de la même manière, un système d'onde porteuse de 12 canaux et un de trois canaux ont été installés entre Santiago et Buenos Aires ; les trois circuits physiques rejoignaient Santiago avec Mendoza.

L'ITT pour transporter le trafic international a établi au Chili la "International Radio Company", qui depuis 1934 était connectée via des circuits HF, avec Buenos Aires, Lima, Rio de Janeiro et les États-Unis. Plus tard, cette société a été transformée en "ITT Comunicaciones Mundiales" à travers laquelle CTC a fourni le service téléphonique avec l'ensemble du réseau mondial. En outre, "ITT Comunicaciones Mundiales" a fourni des services internationaux de télégramme, de téléimprimeur et plus tard de télex. Entre 1931 et 1937, les circuits Santiago - Bogotá et Santiago - Lima ont été directement connectés.

Les circuits radio régionaux CTC avec Punta Arenas et Antofagasta ont été remplacés en 1959 par une technologie de pointe et des équipements de plus grande puissance; la "International Radio Company" a également remplacé son équipement par d'autres similaires dans les circuits aux États-Unis. Ces nouveaux équipements ont été installés à Arica et Antofagasta afin d'améliorer la qualité du service et d'augmenter sa capacité. De plus, pour améliorer les conditions de transmission depuis le secteur sud du réseau CNTV (Osorno et Llanquihue) avec CTC, cette dernière a installé une station de radio à Puerto Montt et a également relié Ancud au réseau téléphonique du pays à travers l'île de Chiloe.

En 1952, CTC a acheté la "Compañía Telefónica de Magallanes" qui desservait la zone continentale de Magallanes avec 1 929 téléphones qui comprenaient les bureaux de

magnéto à Punta Arenas (avec 1 810 abonnés, qui était le central le plus au sud en service et avec la plus grande capacité de ce type en le monde), Puerto Natales, Cabeza de Mar et Morro Chico. Le service de la ville de Punta Arenas a été automatisé en 1963. Le reste de la zone, y compris Porvenir, a été automatisé entre 1970 et 1986.

En 1955, à l'Institut des ingénieurs, un forum a été organisé pour étudier les bases d'une politique des télécommunications chiliennes, auquel ont participé des représentants de la Direction des services électriques, de la Société de développement, du Télégraphe d'État et de la Compagnie chilienne de téléphone. . A la suite de cette analyse, un carence a été détectée dans la quantité des services offerts, de plus, certains ont estimé que leur qualité n'était pas satisfaisante. Cependant, un consensus s'est dégagé s que la difficulté d'importer du matériel due à la Seconde Guerre mondiale et le manque de rentabilité obtenu par les entreprises, avec des tarifs fixés par l'État, freinaient le développement. La faible rentabilité obtenue ne lui a pas permis de réunir les capitaux nécessaires pour réaliser de nouveaux travaux.

Le résultat de ce forum amena la création en 1957 d'une "Commission des Télécommunications" dirigée par la Surintendance des Services Electriques destinée à trouver une solution au problème du téléphone. Le résultat de ce qui précède a été l'accord signé à la fin de 1958 entre le gouvernement et la Compagnie chilienne des téléphones, dans lequel le gouvernement s'engageait à garantir le bénéfice de 10% sur l'investissement net de la CTC, chiffre établi dans la concession qui il n'a jamais été atteint auparavant. De son côté, la CTC s'est engagée à installer 84 300 nouvelles lignes, alors qu'il y avait 155 269 téléphones en service.

Au début de 1959, une nouvelle commission est créée, présidée par le sous-secrétaire du ministère de l'Intérieur, dans le but d'examiner la nouvelle situation et de proposer des solutions complémentaires. Fin juillet, la commission dresse un rapport, le gouvernement publie le 1er avril 1960 le décret avec force de loi n° 315, créant la commission des télécommunications présidée par le ministre de l'intérieur. Le gouvernement a demandé à la Commission d'établir une politique nationale des télécommunications et les bases pour l'élaboration d'un plan des télécommunications. Le 10 novembre, les documents demandés ont été remis au gouvernement suprême : « Politique nationale des télécommunications » et « Plan national des télécommunications ». Le Plan a été approuvé en mars 1962 et modifié en décembre de la même année.

En mai 1962, la « Commission Nationale des Télécommunications » forme un groupe de travail présidé par le Directeur des Services Electriques et composé de l'Ingénieur Conseil sollicité auprès de l'Union Internationale des Télécommunications et du spécialiste des services Electriques, Postaux, Télégraphiques, Forces Armées. Corporation, Telephone Company et les trois universités basées à Santiago. Pour diverses raisons, seuls des représentants des services de l'électricité, des postes et télégraphes et des forces armées y ont participé. Le résultat des travaux de ce groupe a été le « Plan décennal des télécommunications ».

Toutes ces tentatives de structuration et de rationalisation du secteur n'ont rencontré que peu ou pas de succès ; à tel point qu'en juin 1964, l'Institut des ingénieurs du Chili organisa une nouvelle table ronde pour analyser et discuter le projet de "Politique nationale des télécommunications".

La grande croissance démographique de l'époque, associée à la connaissance du public du programme d'expansion déjà commencé, a provoqué une forte augmentation de la demande de service, ce qui a rendu le plan d'expansion exécuté finalement insuffisant. Ainsi, fin 1967, un nouvel accord Gouvernement-CTC est signé, cette fois pour l'installation de 144 000 nouvelles lignes, au financement desquelles la CORFO participe.

Les changements de gouvernement ultérieurs, d'abord en 1970 puis en 1973, rendent difficile l'obtention des sommes nécessaires, ce qui retarde la fin du plan de 1971 à 1975. Bien que la pénétration du téléphone (téléphones pour 100 habitants) passe de 0,86 en 1930 à 4,67 en 1975, le nombre de demandes pendantes atteignait 143 132 malgré le fait que les téléphones installés dans les deux plans étaient de 267 050.

La tutelle et le contrôle sur la base du plan décennal ont été assurés par la société de développement (CORFO) à travers la « Holding des Télécommunications ». Cela a fonctionné jusqu'à la création du sous-secrétaire aux télécommunications du ministère des transports et des télécommunications, qui par mandat de la loi générale sur les télécommunications n° 18 168 de 1982 "règlemente et contrôle toute transmission, émission ou réception de signes, signaux, écrits, images, sons et informations de toute nature, par ligne physique, radioélectricité, moyens optiques ou autres systèmes électromagnétiques ».

En 1971, la Compagnie chilienne des téléphones a fait l'objet d'une intervention du gouvernement qui, plus tard en 1974, a acquis 80% du total des actions de la "International Telegraph and Telephone Corporation" qui est devenue la propriété de la CORFO; depuis lors, la société a procédé à différentes augmentations de capital.

Il convient de mentionner que le gouvernement, lors de l'annulation de la valeur des actions expropriées de l'ITT, a accepté que cette dernière réinvestisse une partie de cette valeur dans le pays pour la création, également avec l'assentiment de l'État, du «Chili Fondation". Depuis sa création, la Fondation a été pendant des années un organisme de recherche et de consultation non seulement dans le secteur des télécommunications mais principalement dans le développement de la technologie de l'alimentation et de la faune marine.

Le 15 octobre 1952, le décret n° 202 a été publié, qui établit:

"Décret":

"Abroge les décrets n° 199 du 17 septembre 1981, n° 56 du 18 mars 1982 du ministère des Transports et des Télécommunications, non traités."

« Article 1 : Accorder et renouveler à la Compañía de Teléfonos de Chile SA, les concessions définies du service téléphonique public conformément aux dispositions de l'article 1 transitoire du décret-loi n° 2 301 de 1978 et de l'article 4 transitoire de la loi n° 18 168 du 1982. »

"Le concessionnaire fournira le service téléphonique public local, urbain, interurbain et international, à travers ses propres équipements et/ou interconnexion avec les autres entreprises de télécommunications établies."

Fin 1987, la CORFO apporte 30,5% (151 000 000 actions de catégorie A) des actions de la société, qui sont attribuées en janvier 1988 pour 114 300 000 dollars à l'Australian Bond Group, qui entame avec cette opération sa première expérience dans le domaine des télécommunications , avec l'engagement d'assister à une augmentation de capital jusqu'à atteindre la participation de 45% qu'il a obtenue en avril de la même année lorsqu'il a acheté à CTC 10 440 204 actions de classe B à 7 400 000 dollars. À la date de ce transfert, la CTC avait 770 119 téléphones en service et 230 452 demandes en attente.

Le 11 avril 1990, Telefónica de España a acquis toutes les actions du Bond Group pour près de 400 000 000 dollars (43,9% de l'actionnariat total), devenant ainsi, le nouvel actionnaire majoritaire, exactement 60 ans après l'inauguration du service direct entre le Chili et l'Espagne le 11 avril 1930 par une conversation téléphonique entre le président de la République du Chili, le général Dn. Carlos Ibáñez del Campo et SM le Roi Alphonse XIII d'Espagne.

La privatisation de la CTC, et en particulier la participation de Telefónica de España, qui a apporté 66 ans d'expérience en tant qu'opérateur de réseau de télécommunications, a accéléré l'exécution des plans d'expansion, favorisant un large soutien des organisations financières nationales et internationales qui a abouti à la cotation d'actions CTC à la Bourse de New York en juillet 1990, devenant ainsi la première société sud-américaine cotée à ladite Bourse. Ces actions ont permis à la CTC de faire installer 1 350 000 téléphones au 31 décembre 1991, bien qu'avec une demande insatisfaite estimée à 302 000 lignes, malgré l'augmentation de la capacité installée en ajoutant près de 400 000 lignes en 1990 et 1991. Avec des plans d'expansion en cours et projetés jusqu'en 1996, Il est consulté pour achever l'installation de plus de 2 200 000 téléphones dans les services, ce qui signifie que 100 % des téléphones seront automatiques, avec un degré de numérisation de 85 %. Ces agrandissements feront passer la densité téléphonique actuelle dans la zone desservie par la CTC en 1991 de 10,80 téléphones pour 100 habitants à 16,80 en 1996, donnant la possibilité qu'avec le haut degré de numérisation atteint, près de 2 000 000 de clients puissent profiter de tous les services interurbains régionaux. services de télécommunication de transmission de trafic et vers le reste du pays.

Le violent tremblement de terre du 22 mai 1960 détruit une grande partie des installations de la Compagnie, malgré cela le service ne fut interrompu que pendant cinq jours et le rythme de croissance ralentit. La même année, il a été étendu à la Grande Île pendant cette période.

Par ailleurs, quatre autres entreprises opèrent dans le secteur de la téléphonie, à savoir :

- La « Compañía Telefónica del Sur, successeur de la « Compañía Nacional de Telefonos », CNTV, fondée en 1893, qui opère dans la Région X, avec « VTR - Comunicaciones SA » comme actionnaire majoritaire. CNTV a commencé ses opérations le 22 janvier 1894 avec une magnéto centrale qui fournissait un service local à 55 abonnés dans la ville de Valdivia, alors qu'elle comptait 5 000 habitants.

Très vite, elle a commencé son expansion dans le secteur rural et a également acquis d'autres entreprises qui opéraient déjà dans la région, comme celle qui fournissait des services à Osorno et la "Sociedad Progreso de Llanquihue", fondée par l'homme d'affaires magellanique Ingénieur Mr. GA Jones, qui opérait dans le port de Montt.

En 1928, le central téléphonique (manuel avec poste à magnéto) de **Valdivia** est remplacée par une central téléphonique automatique, de type pas à pas **HDW (HebDrehWähler system)**, fabriquée par **Siemens-Schuckert** à base de sélecteurs rotatifs à moteur en métal précieux (EMD).

Dans les années 1940, les bureaux d'Osorno et de **Puerto** et **Montt** ont été automatisés avec des équipements de type [crossbar](#) de 1 500 et 8 00 lignes respectivement.

En 1950, l'utilisation des équipements Carrier Wave a commencé à améliorer les conditions de transmission du trafic interurbain régional et vers le reste du pays.

Le tremblement de terre du 22 mai 1960 a détruit une grande partie des installations de la Société, malgré cela, le service n'a été interrompu que pendant cinq jours et le rythme de croissance a ralenti. La même année, le service a été étendu à l'Isla Grande de l'archipel de Chiloé, où plusieurs bureaux automatiques ont été installés.

En 1971, la CNTV est nationalisée et la Société de développement et de reconstruction, CORFO, devient l'actionnaire majoritaire ; en 1982, elle est revenue au secteur lors de son appel d'offres et de son acquisition par "VTR - Comunicaciones SA" qui en détient le contrôle par actions.

A partir de cette date, il y a eu un changement total dans l'apparence de l'entreprise et dans son attitude envers le public. Un vaste plan d'expansion et de modernisation a immédiatement commencé, qui comprenait : l'ajout d'un **central numérique de 4 600 lignes à Valdivia**, la mise en œuvre de la numérotation directe à distance (à la fois régionale et avec le reste du pays), le remplacement des circuits filaires interurbains nus par des circuits optiques la fibre c'est aujourd'hui 100 Km de câble de ce type et 250 en numérique via Micro Onde. En 1987, des téléphones publics intelligents ont été introduits et à ce jour, il y en a 250 en service. En milieu rural, le plan des Communautés Téléphoniques Rurales, UNICTEL, a démarré, dans lequel, avec un total d'un peu plus de 600 lignes, plusieurs localités de moins de 2 000 habitants en ont déjà bénéficié.

À ce jour, la "Southern Telephone Company" dessert entièrement la région X de la ville de La Paz à son extrémité nord jusqu'à Puyuhuari à sa limite sud, avec 41 000 lignes en service avec une pénétration de 5,01 téléphones pour 100 habitants, un degré d'automatisation de 99,96% et 79% de numérisation. Avec le plan d'expansion en main, le nombre de lignes devrait atteindre 63 000, avec un degré de numérisation de 91 % et une pénétration de 8,00 %.

Dans la région, en 1958, la formation d'une société locale a commencé à Coyhaique dans le but d'établir le service téléphonique dans la province d'**Aysen**. Le 23 avril 1960, la "Coyhaique Telephone Company", TELCOY, a mis en exploitation un **central électromagnétique de 200 lignes**, de type **HKS** fabriqué par **Standart Elektrik Lorenz** (allemand), pour assurer un service local dans la ville de Coyhaique, relié au réseau National via le circuit en fonctionnement par l'Air Force et le CTC en 1962 plusieurs centrales automatiques furent installées à d'autres endroits comme : Puerto Aysen la même année 1962, puis Chile Chico en 70 et Balmaceda et Puerto Chacabuco en 74.

En 1976, le centre de Coyhaique a été remplacé par un plus moderne avec une plus grande capacité et de même à Cochrane, Puerto Cisnes et Puerto Ibáñez.

En 1980, "The National Telephone Company" de Valdivia a acquis 50% des actions de TELCOY et en 1982 VTR - Comunicaciones SA, a acquis le solde et le pourcentage majoritaire de CNVTV, avec lequel TELCOY est devenu entièrement contrôlé par VTR.

La "Coyhaique Telephone Company" compte actuellement 3 966 téléphones en service, avec 6,8 téléphones pour 100 habitants, et dans son plan d'expansion pour 1996, elle prévoit d'avoir 7 700 lignes dans l'usine avec 9,6 téléphones pour 100 habitants.

-À Santiago et dans la Région V, le "Complejo Manufacturero de Equipos Telefónicos", CMET, fournit des services, qui exploitent près de 8 000 téléphones dans certains des quartiers les plus résidentiels de Santiago et 8 000 dans la Région V. Dans certaines zones développées de Santiago, la « Compañía Telefónica Manquehue Ltda. » opère également. qui compte 12 500 lignes installées, qui, comme dans le cas de CMET, a la particularité d'avoir une concession dans certaines zones résidentielles haut de gamme chevauchant une autre concession, en l'occurrence CTC, qui couvre également d'autres secteurs à faible rentabilité économique.

Pour compléter ce profil du secteur téléphonique, il est nécessaire d'indiquer la participation d'autres entreprises qui n'offrent pas le service directement au public ou qui n'offrent pas le service commuté traditionnel.

Le premier est la Société nationale des télécommunications, **ENTEL - Chili**, qui est principalement un opérateur de services, tant national qu'international.

ENTEL a été créée par le décret suprême n° 5 487 du 30 décembre 1964, dans le but de planifier, projeter, construire et exploiter un réseau de transmission d'Arica à Magallanes, fournissant des télécommunications au plus grand nombre d'utilisateurs par l'intermédiaire d'autres personnes ou entités fournisseuses. .

Cette entreprise s'est d'abord consacrée à la formation de ce que l'on appelle la "colonne vertébrale des communications nationales2" en installant le système à ondes hertziennes Santiago - Concepción, en profitant de l'équipement transféré de la CTC, qui l'avait importé avec le système qu'elle avait installé entre Santiago et Valparaíso en 1962. Il convient de mentionner que ce dernier a été le premier système à ondes hertziennes sur toute la côte américaine du Pacifique et en Amérique latine.

Le système ENTEL Santiago - Concepción s'est rapidement étendu vers le sud, atteignant bientôt la région X; Plus tard, il a avancé avec un autre système au nord qui a atteint Arica, remplaçant le système composé des stations de radio CTC à Arica et Antofagasta. En tant que terminal à Santiago, il a construit la tour située à Alameda Bernardo O'Higgins avec Amunátegui, ainsi que le bâtiment qui abrite le centre de commutation international.

Avec la construction de la station terrienne Longo vilo I, les communications internationales par satellite ont commencé en 1971, ce qui a facilité le trafic vers le monde entier, remplaçant l'équipement radio HF de "ITF communications", qui jusqu'à présent était utilisé par CTC pour le transport de service international depuis le Chili.

Pendant un certain temps, CTC a continué à exploiter le trafic frontalier avec Tacna, (Pérou) La Paz (Bolivie) et Mendoza (République argentine), ce dernier service, à partir de 1931, se faisant par voie terrestre en utilisant ses propres lignes filaires vers les Andes, avec CTC circuits câblés pris en charge en postant jusqu'à Juncal, câble transandin jusqu'à Las Cuevas et à partir de ce point à nouveau avec les routes câblées, toutes trois appartenant à All America, pour continuer entre Las Cuevas et Buenos Aires sur les routes ENTEL Argentine. Actuellement, ces services sont également suivis par ENTEL.

Aujourd'hui, ENTEL couvre tout le pays avec un réseau satellite complet qui comprend les stations terrestres de Longo Vilo I, II, III et IV, Punta Arenas, Puerto Williams, Coyhaique, Palena, Futaleufú, l'île de Pâques et le Chili insulaire. De plus, il existe de multiples réseaux micro-ondes, dont ceux mentionnés de Santiago à Arica et Puerto Montt, le réseau le long de la Carretera Austral de Chaitén à Puerto Cisne, etc. Il dispose également d'un certain nombre de circuits radio qui interconnectent d'autres parties du pays.

Dans chaque réseau, il y a un pourcentage élevé de numérisation et en général une bonne qualité de transmission, ce qui lui permet de louer à d'autres entreprises et de fournir par l'intermédiaire de ses filiales tous les services requis pour les transmissions audio, vidéo et de données, commutées et ponctuelles. indiquer. La construction de leur réseau de communications rurales est également importante, car elle permet l'incorporation rapide de localités éloignées qui sont aujourd'hui interconnectées avec le réseau national et international.

Dans le secteur de la téléphonie, mais pas dans le service de base traditionnel, se trouvent les entreprises qui fournissent le service mobile avec un total d'environ 30 000 clients, tous opérant dans le système AMPS (commutation numérique, transmission vocale analogique).

Le premier groupe fournit des services dans le V et la région métropolitaine, et est composé de CIDCOM, qui appartenait à l'origine à TELESYS et appartient actuellement à Bell South Telephone Co., avec une concession dans le V et la région métropolitaine, en opération depuis mai 1989. avec une part de 19% du marché total et CTC celular, filiale de Compañía de Telefonos de Chile SA, qui compte environ 20 000 abonnés représentant une part totale de 64% (dans sa zone de concession, les pourcentages sont de 23 et 77% respectivement).

Pour le reste du pays, une concession a été accordée en juin 1991 à VTR - Celular, propriété de VTR (Vía Transradio), qui détient 11 % du marché total, et à TELECOM, filiale d'ENTEL - Chili, qui participe avec 6%. Dans sa zone de concession, les pourcentages de participation en service pour VTR - Celular et 35% environ 1 375 clients pour TELECOM.

Les différentes entreprises opérant dans le secteur de la téléphonie assurent toutes le service téléphonique de base complet et en partie les complémentaires au fur et à mesure de la numérisation.